



Syndicat Intercommunal Mare et Libron

# Rapport annuel sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice public

## Exercice 2021

## Adduction d'Eau Potable Communes en Régie

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.2.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.3.	Mode de gestion du service .....	4
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.5.	Nombre d'abonnés.....	4
1.6.	Eaux brutes .....	5
1.6.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.7.	Eaux traitées.....	6
1.7.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	6
1.7.2.	Production .....	6
1.7.3.	Achats d'eaux traitées .....	7
1.7.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.7.5.	Autres volumes.....	7
1.7.6.	<b>Volume consommé autorisé</b> .....	7
1.8.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	8
2.1.	Modalités de tarification .....	8
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	9
2.3.	Recettes .....	10
3.	Indicateurs de performance .....	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	11
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	13
3.3.1.	<b>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</b> .....	13
3.3.2.	<b>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</b> .....	14
3.3.3.	<b>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</b> .....	14
3.3.4.	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)</b> .....	14
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	15
4.	Financement des investissements.....	16
4.1.	Branchements en plomb.....	16
4.2.	Montants financiers.....	16
4.3.	État de la dette du service .....	16
	Paiement d'une avance remboursable à l'Agence de l'eau : 193 831,90 € Encours : 1 550 655,20 € ..	16
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	16
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	17
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	17
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	18

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du Syndicat



Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron est un établissement public de coopération intercommunale. Il exerce sa compétence dans le domaine du prélèvement, traitement, adduction et distribution d'eau de seize communes, il assure lui-même la gestion de tous ces services pour huit Communes du Nord du Syndicat et le suivi d'une délégation de service public sur 8 communes du Sud du Syndicat.



Ce Syndicat est issu d'une fusion entre le Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de la Mare et le Syndicat de la Rive Gauche de l'Orb par arrêté préfectoral du 21 novembre 2016.

Le siège social du Syndicat est situé à Saint Gervais sur Mare. L'effectif du personnel était constitué en 2021 d'un directeur, d'une responsable administrative, de deux secrétaires ainsi que de six adjoints techniques.

Pour les communes en régie, il gère les opérations de comptabilité. Après ordonnancement par le Syndicat, la prise en charge du recouvrement des ordres de recettes, le paiement des dépenses, la tenue des pièces comptables et justificatives, sont assurés par la trésorerie de Saint Pons de Thomières.

## 1.2. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal Mare et Libron
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Régie SIML
- Caractéristiques : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service : production, transfert et distribution
- Territoire desservi :
  - Castanet-le-Haut,
  - Graissessac,
  - La Tour-sur-Orb,
  - Le Pradal,
  - Rosis,
  - Saint-Geniès-de-Varensal,
  - Saint-Gervais-sur-Mare,
  - Saint-Étienne d'Estréchoux
- Il n'existe pas de CCSPL
- Il existe un schéma de distribution
- Il existe un règlement de service
- Il existe un schéma directeur

## 1.3. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  Régie par Régie à autonomie financière

## 1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 113 habitants au 31/12/2021 (4 140 au 31/12/2020).

## 1.5. Nombre d'abonnés



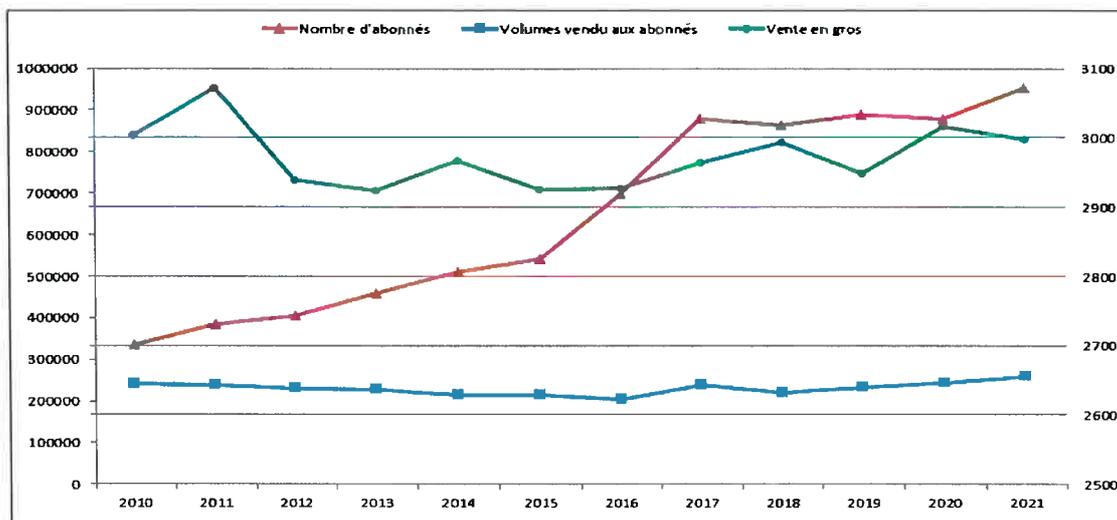
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 3 072 abonnés au 31/12/2021 (3 027 au 31/12/2020).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 21,81 abonnés/km au 31/12/2021 (21,49 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,34 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,37 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 83,87 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021. (79,86 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020).



## 1.6. Eaux brutes

### 1.6.1. Prélèvement sur les ressources en eau



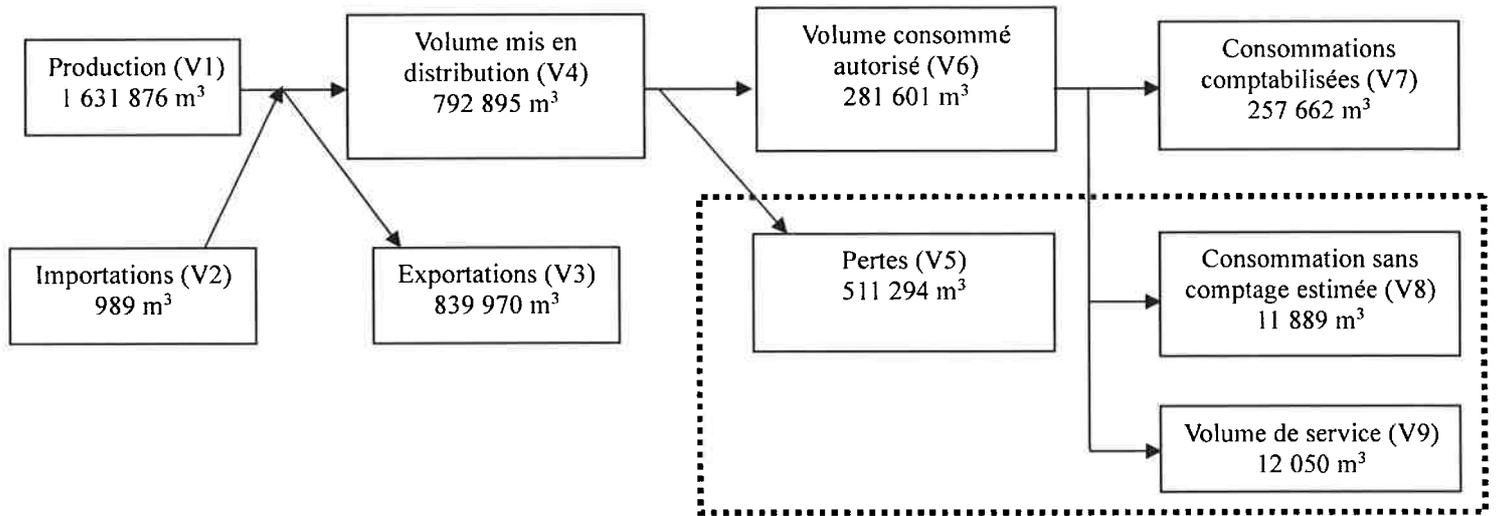
Le service public d'eau potable prélève **1 658 947** m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021 (1 680 718 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
ALBES	Souterraine - Forage	2.5 m <sup>3</sup> /h	1 276	1 472	<b>15,4%</b>
CAP ESTEVE	Souterraine - Source	5 m <sup>3</sup> /h	3 125	634	<b>-79,7%</b>
SESQUIASSE	Souterraine - Source	Pas d'arrêté de DUP	284	535	<b>88,4%</b>
BENJAMIN	Souterraine - Source	7.2 m <sup>3</sup> /h	18 902	16 310	<b>-13,7%</b>
DOUCH	Souterraine - Source	Pas d'arrêté de DUP	1 189	780	<b>-34,4%</b>
FONTCAUDE	Souterraine - Source	270 m <sup>3</sup> /h	1 636 424	1 614 313	<b>-1,4%</b>
PERPIGNAN	Souterraine - Source	3 m <sup>3</sup> /h	151	297	<b>96,7%</b>
MALPAS	Souterraine - Source	Pas de DUP	333	762	<b>128,8%</b>
MADALE	Souterraine - Source	Pas d'arrêté de DUP	394	644	<b>63,5%</b>
FATOU	Souterraine - Source	3.3 m <sup>3</sup> /h	5 233	8 162	<b>56%</b>
L'ADRECHT	Souterraine - Source	2.6 m <sup>3</sup> /h	13 407	15 038	<b>12,2%</b>
<b>Total</b>	Souterraine - Forage	2.5 m <sup>3</sup> /h	1 680 718	1 658 947	<b>-1,3%</b>

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

## 1.7. Eaux traitées

### 1.7.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



### 1.7.2. Production



Le service a 7 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Fontcaude	Désinfection au chlore gazeux
Le Péras	Filtre à sable et désinfection au chlore liquide
Le Monument	Désinfection au chlore liquide
Ginestet	Désinfection au chlore liquide
Albès	Filtre tamis et désinfection au chlore liquide
Perpignan de la Grave	Désinfection aux UV
Le Dévès – La Colonie	Désinfection aux UV

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
ALBES	1 276	1 472	15,4%	80
CAP ESTEVE	3 125	634	-79,7%	80
SESQUIASSE	284	535	88,4%	20
BENJAMIN	18 902	16 310	-13,7%	80
DOUCH	1 189	780	-34,4%	20
FONTCAUDE	1 636 424	1 587 242	-3%	80
PERPIGNAN	151	297	96,7%	80
MALPAS	333	762	128,8%	40
MADALE	394	644	63,5%	20
FATOU	5 233	8 162	56%	80
L'ADRECHT	13 407	15 038	12,2%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>1 680 718</b>	<b>1 631 876</b>	<b>-2,9%</b>	<b>79,91</b>

### 1.7.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Commune de de Taussac La Billière	290	989	241%	40

### 1.7.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	241 446	257 662	6,7%
Abonnés non domestiques	290	0	-100%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>241 736</b>	<b>257 662</b>	<b>6,6%</b>
Vente en gros vers secteur Libron - SAUR	590 960	589 946	-0.17%
Vente en gros au SM5V	238 105	250 024	5%
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>828 795</b>	<b>839 970</b>	<b>1,4%</b>

### 1.7.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	21 677	11 889	-45,1%
Volume de service (V9)	10 176	12 050	18,4%

### 1.7.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	273 589	281 601	2,9%

## 1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 140,86 kilomètres au 31/12/2021 (140,86 au 31/12/2020).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	68 €	68 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,3 €/m <sup>3</sup>	1,38 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0466 €/m <sup>3</sup>	0,0466 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

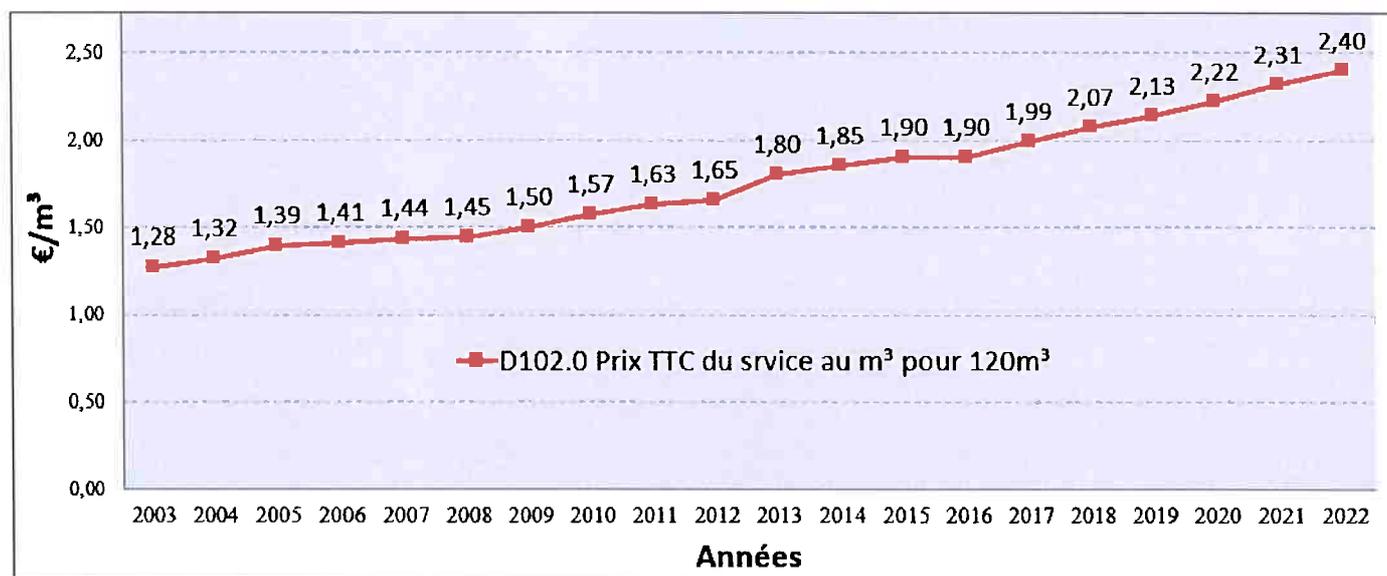
- Délibération du 16/12/2021 les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 05/12/2019 fixant les frais d'accès au service

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	68,00	68,00	0%
Part proportionnelle	156,00	165,60	6,2%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	224,00	233,60	4,3%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,59	5,59	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
TVA	14,48	15,00	3,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	53,67	54,20	1%
<b>Total</b>	<b>277,67</b>	<b>287,80</b>	<b>3,6%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,31</b>	<b>2,40</b>	<b>3,9%</b>



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Depuis la fusion entre les deux Syndicats, une évolution des prix a été votée pour les années de 2017 à 2022. Cette évolution prend en compte la construction de l'usine de Fontcaude ainsi que les nouvelles charges de fonctionnement de cette usine.

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	469 278.10 €	503 092.57 €
Vente en Gros SM5V	17 685.28 €	49 299.43 €
Vente en Gros SAUR	88 576.82 €	138 641.07 €
Total de vente d'eau en gros	106262.10 €	187 940 .50 €
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>575 540.20 €</b>	<b>691 033.07 €</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 575 540 € (691 033 € au 31/12/2020).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	65	3	82	5
Paramètres physico-chimiques	65	0	89	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	95,4%	93,9%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	60%	11
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>91</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

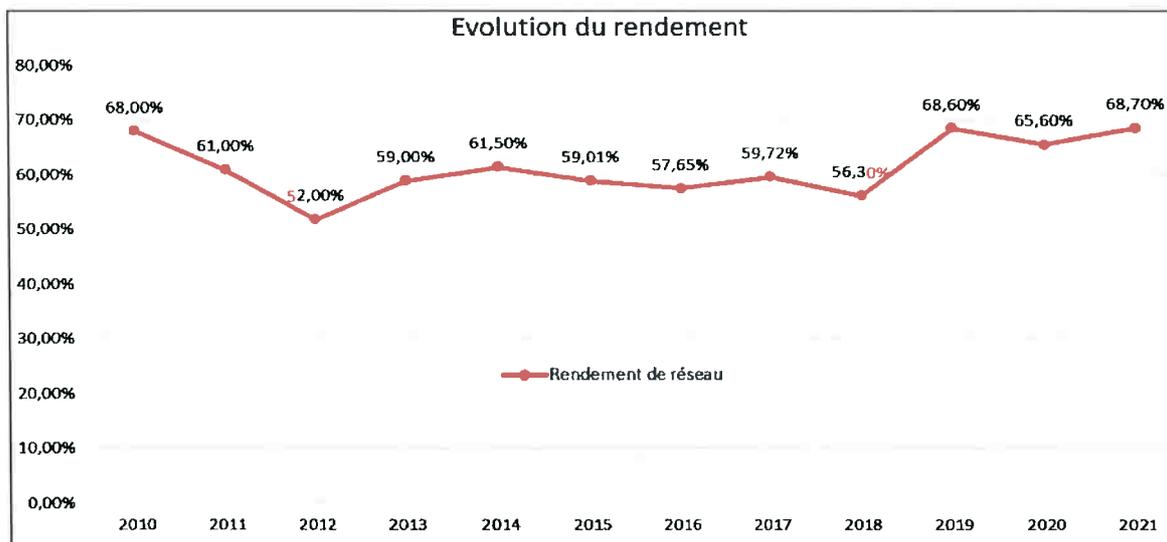
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	65,6 %	68,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	21,44	21,81
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	28,4 %	32,5 %



Rendement des réseaux :

Réseau	Rendement 2019	Rendement 2020	Rendement 2021
Fontcaude	69%	66,5%	69,3%
Benjamin	48%	51%	64%
Albès	95%	91%	99%
Plateau Castanet le Haut	48%	64%	80%
Rosis Montagne	70%	97%	95%

### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 10,4 m<sup>3</sup>/j/km (11,9 en 2020).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 9,9 m<sup>3</sup>/j/km (11,3 en 2020).

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1,247	0,841	0,66	0.25	0.09

Au cours des 5 dernières années, 3,08 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,44% (0,48 en 2020).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 79,9% (79,9% en 2020).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	3027	3072
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	44	33
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	97	64
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	1.45 %	1.07%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	3.20	2.08%

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	192 547	113 998
Montants des subventions en €	837 741	91 197

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	7 717	1928,02
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	886,13
	en intérêts	161,81

Paiement d'une avance remboursable à l'Agence de l'eau : 193 831,90 € Encours : 1 550 655,20 €

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Sectorisation Phase 2	161 256 €	161 256 €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu des demandes d'abandon de créance.

3 437,91 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0133 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0 €/m<sup>3</sup> en 2020).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	0€

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs descriptifs des services		Exercice 2020	Exercice 2021
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 140	4 113
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,31	2,4
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95,4%	93,9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	65,6%	68,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	11,9	10,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	11,3	9,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,48%	0,44%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,9%	79,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0,0133

Le Président

Jean-Luc Falip

le 13/07/2022

